

**Légende**

**1. Limites**

-  limite du site patrimonial remarquable
-  limite de secteur

**2. Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques**

-  Immeuble bâti ou non bâti classé ou inscrit au titre des monuments historiques

**3. Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**

-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façade, toiture, etc...)

- H : Hôtels particuliers et leur dépendance
- R : Edifices religieux ou anciens édifices religieux
- I : Edifices institutionnels
- C : Immeubles collectifs historiques ou maisons cœur de ville
- V : Immeubles XIXe siècle, hôtels particuliers ou immeubles de rapport
- Vh : Immeubles XIXe siècle, villas hors les murs et leur dépendance
- Mf : Maisons de faubourgs
- F : Anciennes fabriques
- A : Anciens bâtis agricoles (mas, ateliers, remises, maisons de village...)

-  Mur de soutènement, rempart, mur de clôture

-  Éléments extérieurs particuliers (portail, clôture, décor, etc...)

-  Séquence, composition ou ordonnance architecturale ou urbaine

-  Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc...)

-  Parc ou jardin de pleine terre

-  Espace libre à dominante végétale

-  Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

-  Arbre remarquable

-  Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale (pavés, calades, etc...)

-  Cours d'eau ou étendu aquatique

-  Point d'eau ou source

-  Passage souterrain

**4. Immeubles non protégés**

-  Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

-  Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

**5. Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**

-  Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

-  Espace vert à créer ou à requalifier

-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

-  Emplacements réservés

-  Limite imposée d'implantation de construction

-  Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur

